

ENSEMBLE, PLUS FORTS POUR SE DEFENDRE

Le rôle des CAP a été profondément revu depuis 2020. Auparavant, elles assuraient une transparence garante de l'équité entre les agents pour les actes individuels concernant leur carrière. Maintenant, elles ne siègent que pour examiner des décisions défavorables aux agents.

L'USD-FO n'accepte toujours pas cette réforme dont on voit tous les jours les effets délétères : soupçons de favoritisme dans les promotions, agents des services RH sous pression. Nous savions dès le début que cette réforme serait néfaste pour les agents dans le déroulement de leur carrière.

Quel est le rôle de la CAP ?

La CAP est obligatoirement consultée, à l'initiative de l'administration, sur les projets de décision individuelle suivants concernant les douaniers : - Refus de titularisation en cours de stage - Licenciement à la fin d'une disponibilité - Licenciement pour insuffisance professionnelle - Licenciement suite au refus du ou des postes proposés à la fin d'un congé de maladie - Refus d'un congé pour formation syndicale ou d'un congé de formation à l'hygiène et la sécurité - Décision de renouvellement ou de non renouvellement du contrat d'embauche d'un fonctionnaire handicapé

- Refus pour la 2e fois d'une demande de formation continue
- Refus d'une période de professionnalisation - Refus d'une demande de congé de formation professionnelle

La CAP est consultée, en formation disciplinaire, sur les projets de sanction disciplinaire des 2e, 3e et 4e groupes.

Une CAP peut être consultée, à votre demande sur les projets de décision individuelle suivants : - Refus d'une disponibilité

- Refus de temps partiel ou litige relatif aux conditions de travail à temps partiel
- Refus des autorisations d'absence pour suivre une préparation à un concours administratif ou une formation continue
- Refus d'une démission
- Demande de révision du compte rendu d'un entretien professionnel annuel
- Refus d'une demande de formation dans le cadre du compte personnel de formation
- Refus d'une 1re demande ou d'une demande de renouvellement de télétravail
- Refus d'une demande de congés épargnés sur un compte épargne-temps

NOS ENGAGEMENTS

Les élus de l'USD-FO s'engagent à :

- être à vos côtés pour préparer un recours ;
- être votre voix face à l'administration ;
- s'assurer qu'en toutes circonstances vos droits seront respectés.

Les élus de l'USD-FO seront particulièrement à l'écoute des victimes des réorganisations à répétition qui ont le droit de voir leur vie de famille et leur milieu de vie respectés.



Élire des candidats de la liste de l'USD-FO, c'est donner un mandat clair à des élus de terrain : Défendre et conseiller les agents avec pugnacité et réalisme.

L'**USD-FO** est une organisation syndicale indépendante de l'administration, comme des organisations et partis politiques. C'est dans l'ADN de notre organisation.

Notre indépendance est la meilleure garantie de la défense de vos droits

NOUS SOMMES LÀ AVEC VOUS ET POUR VOUS !
LES CANDIDATS DE L'USD-FO ENGAGÉS A VOS COTÉS
EN CAP Catégorie B :

1. SABATHE Nathalie	DI NOUVELLE AQUITAINE
2. RENON Jean-François	DI IDF
3. BEZIADE Nadine	DNSCE
4. PERGENT Emmanuelle	DI GRAND EST
5. N'GUYEN Yannick	DIPA
6. MICHEL Frédéric	DI MEDITERRANEE
7. VIEL Magali	DI ARA
8. THOUVENIN Jean-Marie	SARC
9. PAREDE Jean	DI OCCITANIE
10. REINHART Stéphane	DNGCD
11. JANIN Mathieu	DI ARA
12. BERTHIER Yohann	DNGCD
13. LACOMBE Sandrine	DI OCCITANIE
14. SAUR Thierry	DNGCD
15. ESCAVI Edgar	PERMANENT SYNDICAL
16. GERBAUD Grégory	DI OCCITANIE

